NATIONS PINIES





Conseil économique et social

Distr. LIMITÉE

E/CONF.91/L.66 (Abstract) 10 décembre 1997 FRANÇAIS ORIGINAL : ANGLAIS

SEPTIÈME CONFÉRENCE DES NATIONS UNIES SUR LA NORMALISATION DES NOMS GÉOGRAPHIQUES New York, 13-22 janvier 1998 Point 4 de l'ordre du jour provisoire*

> RAPPORTS DES DIVISIONS ET DES GOUVERNEMENTS SUR LA SITUATION DANS LEURS RÉGIONS ET LEURS PAYS ET SUR LES PROGRÈS ACCOMPLIS QUANT À LA NORMALISATION DES NOMS GÉOGRAPHIQUES DEPUIS LA SIXTÈME CONFÉRENCE

Rapport national de l'Australie

Document soumis par l'Australie**

<u>Résumé</u>

Le Comité australien des noms géographiques coordonne les activités australiennes de toponymie. Chaque État et chaque territoire australien est responsable de sa toponymie et adopte à cette fin une législation, des mesures et des procédures qui lui sont propres.

Le Comité a pour mission "d'élaborer des normes et directives nationales concernant les noms géographiques, pour étayer l'infrastructure des données spatiales nationales australiennes". Ses activités font l'objet d'un rapport au Comité intergouvernemental australien de levé et de cartographie et elles ont comporté notamment l'établissement d'un index toponymique national, des directives toponymiques et des informations sur Internet, un travail sur des noms de lieu autochtones, un projet national sur les noms de lieu, une liaison internationale et l'élaboration d'un plan stratégique.

^{*} E/CONF.91/1.

^{**} Établi par John Parker, Président du Comité australien des noms géographiques.